

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

Le Jeudi 3 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur David LAMBION, Maire.

Convocation du : 23 novembre 2020

Étaient présents : Mmes CHAPEAU Andgélika, LEMESLE Sandrine, TETELIN Marion, MM. BUQUET Thierry, FERON Guillaume, FLAMENT Gary, GODEFROY Noël, MARIN Benjamin, MAUGER Philippe, RABAULT Jean-Louis.

Excusé : ---

Secrétaire de séance : M. MARIN Benjamin

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-Verbal du conseil municipal du 22/10/2020 ;
2. Recensement de la population 2021 : création d'un poste d'agent recenseur ;
3. Transfert de compétence à la Communauté de Communes en matière de Plan Local d'Urbanisme et de carte communale ;
4. Manifestations communales : Noël des enfants et Téléthon ;
5. Questions diverses.

1 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/10/2020

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020 a été lu, approuvé et signé par les conseillers municipaux.

2 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers que le recensement de la population qui était prévu en janvier et février 2021 **est reporté en 2022.**

Il donne lecture du courriel du 26 novembre transmis par l'Insee :

« Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission Nationale d'Evaluation du Recensement de la Population (CNERP), **l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.** Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021. Une moindre adhésion de la population pourrait entraîner de

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nombreux refus de répondre. Vous avez d'ailleurs été nombreux ces dernières semaines à nous alerter sur les difficultés rencontrées dans la préparation, notamment pour trouver des candidats aux fonctions d'agent recenseur... »

**3 – TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE
CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de la CCCA du 30 novembre annonçant le report du transfert de compétence PLU (plan local d'urbanisme) aux intercommunalité du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2021 en application de la loi sur l'état d'urgence sanitaire publié le 14 novembre 2020.

Les Communes pourront dans les trois mois précédant le 1^{er} juillet 2021, soit du 1^{er} avril au 30 juin 2021, se prononcer « pour ou contre » cette prise de compétence.

**4 – MANIFESTATIONS COMMUNALES : NOËL DES ENFANTS ET
TELETHON**

➤ **Noël des enfants :**
Délibération n°32/2020 :

Vu les mesures sanitaires liées à la COVID 19,
Considérant l'impossibilité d'offrir une séance de cinéma pour le Noël des enfants de Gueutteville-les-Grès,
Monsieur le Maire propose de remettre un « bon cadeau » aux enfants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ décide de donner un « bon cadeau » aux enfants de moins de 16 ans (qui se présenteront à la distribution des friandises samedi 12 décembre) d'un montant de 20 € limité aux rayons Jouets et Espace Culturel du Centre LECLERC de St Valery-en-Caux (selon liste ci-jointe).
- ⇒ Décide de régler la dépense à l'article 6232,
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

➤ **TELETHON :**
Délibération n°33/2020 :

Monsieur le Maire donne lecture du courriel du 25 novembre de Monsieur Didier

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JANOSKA, correspondant local du Téléthon Côte d'Albâtre par lequel il évoque les consignes sanitaires trop contraignantes pour les animations habituelles imposées par la pandémie.

- Il propose de maintenir une collecte de fonds pour le Téléthon en organisant localement une vente de crêpes ou autres... sur commande auprès des habitants de notre Commune, à emporter ou livrées à domicile pour les personnes âgées. Cette vente pourrait être menée par une ou plusieurs associations du village.
- Il propose également de mettre à disposition une urne pour les habitants qui souhaitent déposer un don...

Considérant que l'organisation d'un repas au profit du TELETHON est interdite cette année par application des mesures sanitaires liées à la COVID 19,
Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention au TELETHON,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide mettre une urne à la disposition des habitants, et décide de verser une subvention de 200 € au Telethon et prend la décision modificative suivante :

Article 6574 + 200 €
Article 615222 - 200 €

5 – QUESTIONS DIVERSES

- **Commission de contrôle des listes électorales** : Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux un poste de délégué titulaire et un poste de délégué suppléant.
Mme Sandrine LEMESLE et M. Noël GODEFROY se portent candidats.

Mme Sandrine LEMESLE est désignée déléguée titulaire de la Commune,

M. Noël GODEFROY est désigné délégué suppléant de la Commune.
- **Transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jérôme LHEUREUX, président de la CCCA, concernant le transfert de plein droit des pouvoirs de police spéciale des Maires, en application de l'article L. 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, dans les matières suivantes :
 - Règlementation de l'assainissement,
 - Règlementation de la collecte des déchets ménagers,
 - Règlementation en matière de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage ;
 - Règlementation de la circulation et du stationnement ;

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Règlementation en matière de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi ;
- Règlementation en application des prérogatives prévues aux articles L. 123.-, L.129-1 à L.129-6, L. 511-1 à L.511-4, L. 511-5 et L.511-6 du code de la construction et de l'habitation (habitat) ; à savoir, la réglementation relative à la procédure de péril et des édifices menaçant ruine, à la sécurité dans les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation et la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation.

Toutefois, les maires peuvent s'opposer au transfert desdits pouvoirs de police dans un délai de 6 mois suivant l'élection du Président de la CCCA, soit jusqu'au 15 janvier 2021, par arrêté municipal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse le transfert de police du Maire, dans sa globalité, à la CCCA. Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal.

- **ASSAINISSEMENT** : Monsieur le Maire donne un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 27 novembre en présence de Guillaume Féron, 1^{er} adjoint, Jean-Louis Rabault, 2^{ème} adjoint, Jérôme Lheureux, Président de la CCCA.

courriel du 02/12/20 de Monsieur FORTIER Ludovic (CCCA) :

Pour faire suite à votre demande, je vous prie de trouver ci-après un petit mémo qui tend à synthétiser la nature des échanges que, vous et vos adjoints, avez eu avec MM LHEUREUX et THEVENOT vendredi dernier à l'occasion du rendez-vous sur le thème de l'assainissement sur votre commune.

Je reste à votre disposition pour tout complément.

« A l'issue de la rencontre entre la municipalité de Gueutteville les Grès et le Président J. LHEUREUX et le Vice-Président JP THEVENOT en charge de l'eau et de l'assainissement, il a été convenu que la Communauté de Communes allait affiner, en lien avec son maître d'œuvre, les différentes solutions techniques d'assainissement collectif et non collectif qui pourraient être apportées sur la commune au regard de la contrainte grès qui limite la mise en place du réseau gravitaire idéalement prévu.

L'analyse technico financière tant en domaine public que privé fera l'objet d'une présentation par le bureau d'études en charge de ce dossier aux élus de la commune pour qu'une solution partagée puisse être retenue.

La conclusion de cet échange sera alors partagée dans un premier temps avec les représentants de l'association et dans un second temps, quand les règles sanitaires le permettront, aux habitants de la commune à l'occasion d'une réunion publique. »

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

LAMBION David, maire	FERON Guillaume 1er adjoint	RABAULT Jean-Louis 2 ^{ème} adjoint
BUQUET Thierry	CHAPEAU Andgélika	FLAMENT Gary
GODEFROY Noël	LEMESLE Sandrine	MARIN Benjamin
MAUGER Philippe	TETELIN Marion	